

## Compte-rendu du 1<sup>er</sup> Conseil d'école

Vendredi 10 novembre 2017

### Membres présents :

- l'équipe enseignante : Mme Knoderer, Melle Bonnot, Melle Girardeau, Mme Buttard
- Mr Diconne, maire d'Allerey sur Saône.
- Mme Clément, adjointe chargée des affaires scolaires pour la commune d'Allerey sur Saône
- Mme Golmard, adjointe chargée des affaires scolaires pour la commune de St Martin en Gâtinois
- Mr Raymond, maire de St Gervais en Vallière
- Mr Chagnard, DDEN
- Mesdames Chagnard, Janiaud, Baudesson, Molard, Boué, représentantes des parents d'élèves.
- Mme Prats-Extier, représentante des parents d'élèves et présidente de l'association L'Art et Craie

### L'école et son fonctionnement

- **Résultats des élections** des représentants des parents d'élèves du 13 octobre 2017

Une liste comportant 8 noms a été présentée (4 titulaires et 4 suppléants)

- Nombre d'électeurs inscrits : 129
- Nombre de votants : 109
- Nombre de bulletins nuls ou blancs : 18
- Nombre de suffrages exprimés : 91
- Taux de participation : 84,50%

Sont élus titulaires Mme Baudesson (Emilie en CM1), Mme Molard (Célestin en CM2), Mme Janiaud (Elise en CE1) et Mme Chagnard (Eloane en CP)

Sont élues suppléantes Mme Drouhot (Gabriel en CE1), Mme Prats-Extier (Elsa en CM2), Mme Boué (Charlie en CE1 et Louise en CM1), Mr Chagnard (Eloane en CP)

- **L'équipe éducative :**

Mme Knoderer	Melle Bonnot	Melle Girardeau	Mme Buttard
CP	CE1/CE2	CE2/CM1	CM2
12 CP et 6 CE1	11 CE1 et 8 CE2	10 CE2 et 10 CM1	19 CM2
18	19	20	19
76 élèves			

Mme Buttard, déchargée les vendredis, est remplacée ce jour-là par Mme Porcherot.

Un décloisonnement est organisé entre les classes de Mmes Buttard, Girardeau et Bonnot les lundis et les vendredis en sciences, histoire et géographie.

- **Le règlement intérieur :**

- Après lecture, les membres du conseil ont validé le règlement intérieur de l'école. Une photocopie de ce dernier sera jointe à ce compte rendu. Il devra être lu avec les enfants.
- A ce règlement est jointe la charte de la laïcité à l'école afin que chaque famille en prenne également connaissance.

- **Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :**

Dans le cadre de la Refondation de l'École sont proposées aux élèves des **Activités Pédagogiques Complémentaires**, encadrées par les enseignants, en dehors des 24 heures d'enseignement. Elles ont lieu les lundis de 15h45 à 16h30 en parallèle avec les activités péri-éducatives proposées par la mairie.

Les textes réglementaires précisent que les APC peuvent être organisées en petits groupes et qu'elles ont pour objectif la lutte contre les difficultés d'apprentissage. Elles peuvent également être en lien avec des activités élaborées dans le cadre du projet d'école.

- **Les activités péri-éducatives :**

Comme l'année dernière, elles ont lieu tous les jours, sauf le mercredi, de 15h45 à 16h30. Les parents inscrivent leur enfant à la fin de chaque mois. Au cours de l'année, les élèves participeront à différentes activités animées par des intervenants extérieurs ou du personnel communal.

Un enfant inscrit peut tout de même partir de l'école à 15h45 si un de ses parents vient le chercher et le signale à la directrice de l'école.

Sont proposés les ateliers suivants : jeux de société, contes, jeux d'échec, jeux collectifs d'extérieur, arts plastiques, rugby, chorale, couture et travaux manuels.

Mr Diconne demande aux représentantes des parents d'élèves ce qu'elles pensent de cette organisation de la semaine sur 4,5 jours puis évoque le choix qu'il doit faire pour l'année prochaine : maintenir l'organisation actuelle ou revenir à la semaine de 4 jours impliquant la disparition des activités péri-éducatives. Il propose de laisser les parents choisir : une consultation sera donc organisée fin novembre.

- **Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :**

Le RASED comprend deux postes d'enseignants spécialisés et un poste de psychologue scolaire. Ainsi Mmes Forlen, Jacquemin, Sauvageot et Mr Buttard sont susceptibles d'intervenir dans notre école à la demande des enseignants et en liaison avec les familles. Les éventuelles observations, évaluations ou suivis se font en relation avec ces derniers.

- **Le budget :**

- Crédits scolaires alloués par les municipalités pour l'année civile 2017 : 4980 € pour 76 élèves soit 65,52 € par enfant.
- Bilan de la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2016 /2017 : le détail des charges et des produits a été communiqué aux membres du conseil.
- Financement de la coopérative pour l'année 2017/2018 :
  - vente de photos individuelles ou par fratrie en novembre,
  - cotisations des familles du début d'année : le montant, adopté lors du conseil d'école, est de 8 € pour un enfant, 14 € pour deux et 20 € pour trois enfants.

- subvention de 2310 euros de L'Art et Craie,
- photos de classe de fin d'année,
- tombola,
- cotisations des mairies.

- **L'association L'Art et Craie :**

Mme Drouhot remplace Mr Achain comme trésorière et Mme Dondelle prend la place de Mme Perdrier en tant que secrétaire de l'association.

Diverses actions seront mises en place au cours de l'année afin de récolter des fonds pour les écoles. La bourse aux jouets s'est tenu le 5 novembre et un repas Beaujolais Nouveau sera organisé le 26 novembre. Ils seront suivis par les ventes de chocolats et de sapins de Noël, la vente de gâteaux lors du vin chaud de la mairie, les ventes de brioches et de fleurs.

La kermesse aura lieu le 30 juin.

### Les projets

Les classes de CE2/CM1 et CM2 sont allées à la piscine de Chalon au cours de la période 1. Les deux autres classes iront en période 5.

Un exercice d'évacuation a été réalisé le 29 septembre et un exercice de confinement sera organisé dans chaque classe prochainement.

Au cours de la deuxième période, chaque classe ira au musée Denon afin de participer à des visites et des ateliers thématiques :

- « Carnet de voyage » pour les CP/CE1 le 17 novembre,
- « La Préhistoire : outillage et technique » pour les CE1/CE2 et les CE2/CM1 respectivement les 30 novembre et 7 décembre,
- « Les mythes racontés par les peintres » pour les CM2 le 22 novembre.

Les élèves se rendront également au théâtre du port nord afin de voir différents spectacles :

- « Chotto Dosh », le mercredi 13 décembre pour les CE1/CE2,
- « Mr Croche », le jeudi 1<sup>er</sup> mars pour les CE2/CM1,
- « Don Quichotte », le mercredi 7 mars pour les CM2.

Les élèves de ces trois classes accueilleront, le 25 janvier prochain, un spectacle itinérant « L'homme qui marche » dans lequel les enfants seront invités à participer.

La Classe de CP/CE1 aura, comme chaque année, l'occasion d'aller voir « Qui vive » au foyer rural de Gergy, spectacle offert par le Grand Chalon dans le cadre du Rendez-vous de Piccolis en février/mars.

Un spectacle de fin d'année « Fleur a disparu », de la compagnie La Tête de mule, sera offert aux enfants par la coopérative scolaire le mercredi 20 décembre.

Les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 participeront au projet « Monstres et compagnie ».

La classe de CM2 est inscrite :

- d'une part au projet : « Ecole et Cinéma » avec une première projection « Jiburo » mercredi 13 décembre,

- d'autre part à un projet danse avec une classe de sixième du collège de Verdun sur le Doubs : trois ateliers d'initiation à la danse avec un danseur professionnel entre le 4 décembre et le 16 mars, spectacle « Rock en Goal » au théâtre du port Nord fin février et rencontre avec les 6<sup>ème</sup> fin mars

### **Questions matérielles**

Le changement de la chaudière est prévu mais le budget devra être voté en conseil municipal.

La photocopieuse semble également à changer. Les enseignantes évoquent la possibilité d'avoir une photocopieuse couleur.

Suite à une demande, les membres du conseil s'interrogent sur l'utilité de flouter la fenêtre des toilettes des garçons, les pissotières n'étant pas visibles depuis l'extérieur.

Les prochains conseils d'école auront lieu le 2 mars et le 22 juin.

Pour l'équipe enseignante, S. Buttard

## **Annexe au procès-verbal du premier conseil d'école concernant l'organisation du temps scolaire**

### **Avis du conseil d'école de l'école élémentaire Frédéric Leblanc**

Lors du conseil d'école du 10 novembre dernier, Mr Diconne, maire d'Allerey sur Saône demande aux représentantes des parents d'élèves ce qu'elles pensent de l'organisation de la semaine sur 4,5 jours puis évoque le choix qu'il doit faire pour l'année prochaine : maintenir l'organisation actuelle ou revenir à la semaine de 4 jours impliquant la disparition des activités péri-éducatives.

La majorité des parents d'élèves répondent qu'elles sont pour la semaine de 4,5 jours.

Mr Diconne évoque alors le souhait des enseignantes et des parents d'élèves de l'école maternelle qui, eux, ont une large préférence pour la semaine à 4 jours.

Il propose de laisser les parents choisir en organisant une consultation fin novembre. Les parents d'élèves acceptent à l'unanimité cette proposition.

Pour l'école élémentaire F. Leblanc,  
S. Buttard, directrice

